

Ministère de la Culture



# CONCOURS ECRITURE ET CREATION DE SERIES

## 2021

Conditions requises  
Formalités d'inscription  
Déroulement du concours

La Fémis, Service Concours Séries TV, 6 rue Francœur - 75018 PARIS  
Pour tous renseignements, tél. : 01.53.41.21.58 - fax : 01.53.41.02.89  
[concours-seriestv@femis.fr](mailto:concours-seriestv@femis.fr)

# MODALITES DU CONCOURS ECRITURE ET CREATION DE SERIES 2021

Novembre 2020

## I. LES CONDITIONS REQUISES

Ce cursus d'une année s'adresse à de **jeunes auteurs, réalisateurs ou producteurs disposant d'une formation ou d'une pratique d'écriture déjà confirmée** (capacité d'écriture de fiction déjà travaillée et acquise) et dont l'écriture de séries serait une spécialisation. Les candidats doivent être très clairement motivés par la création de séries, capables de travailler en collaboration et disposant déjà d'une solide culture des séries.

### Conditions d'âge, de diplômes et de langue

- Le concours est ouvert aux candidats **âgés de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021**. Les candidats français doivent être titulaires d'un **diplôme équivalent au niveau master**. Les candidats européens doivent obligatoirement avoir le même niveau (par équivalence) et présenter la traduction certifiée de leurs diplômes.

Une dérogation pourrait être accordée concernant la limite d'âge, sous la forme de lettre à joindre au dossier.

- Le concours est également ouvert aux candidats **âgés de moins de 30 ans au 1er janvier 2021**, titulaires d'un baccalauréat et pouvant justifier d'une **activité professionnelle d'au moins quatre ans et d'une véritable expérience d'écriture**.

**La maîtrise de la langue française est obligatoire**. Les épreuves se déroulent en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole. Certains enseignements pouvant être dispensés en anglais, **la lecture et la compréhension orale de l'anglais sont nécessaires, ainsi qu'est souhaitée la capacité à écrire en anglais**.

**Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plus de trois fois au concours, tous concours confondus.**

## II. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les candidats procèdent à leur inscription par Internet du **mardi 15 décembre 2020 à 12h00 au vendredi 15 janvier 2021 à 22h00**.

Ils doivent remplir le formulaire d'inscription sur le site [www.femis.fr](http://www.femis.fr) (rubrique Admission / Inscription/ Concours écriture et création de séries), et transmettre en ligne les pièces justificatives suivantes (de 1. à 7.) :

**Les noms des fichiers prennent la forme suivante :**  
**nom\_prénom\_numéro d'inscription\_intitulé du document.**

**1. DIPLÔME :** les candidats doivent fournir une copie d'une attestation certifiant l'obtention d'un diplôme de niveau master.

**2. ATTESTATION DU NIVEAU D'ANGLAIS :** les candidats doivent obligatoirement attester d'un **niveau d'anglais au minimum B1** dans le cadre européen de référence pour les langues (CECRL). Il appartient au candidat de choisir le test pour attester de son niveau en anglais.

Les candidats devront faire parvenir l'attestation au plus tard le **30 juin 2021**.

**3. IDENTITE** : les candidats doivent fournir une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.

**4. DÉROGATION** : les candidats demandant une dérogation pour la limite d'âge doivent fournir une lettre expliquant leur demande et les éléments montrant une véritable expérience d'écriture.

**5. FRAIS D'INSCRIPTION** : le montant est de **136 euros, réglé uniquement par carte bancaire**. Cette somme ne sera en aucun cas remboursée (joindre obligatoirement l'attestation de paiement par carte bancaire).

**Les candidats boursiers sont exonérés des frais d'inscription** (arrêté du 25 août 2021) : **joindre la notification définitive de bourse 2020-2021**.

**6. PHOTO** : une photo d'identité.

**7. LE DOSSIER DE CANDIDATURE** : ce dossier comprend une présentation détaillée des expériences ainsi que des extraits de travaux d'écriture, une lettre de motivation et un texte sur « votre vie en série » (voir ci-après le déroulement des épreuves du concours).

**Remarque : Les candidats handicapés bénéficient d'un aménagement pour passer les épreuves des concours. Ils doivent prendre contact avec le service concours pour s'assurer de l'organisation de cet aménagement.**

Une liste provisoire des inscrits sera en ligne sur [www.femis.fr](http://www.femis.fr) à partir du **jeudi 28 janvier 2021 à 12h00** (rubrique Admission / Inscription). Il est conseillé aux candidats de faire une copie de toutes les pièces contenues dans leur dossier d'inscription, au cas où celui-ci s'égarerait en cours de traitement.

Toute infraction au règlement des concours (rubrique Admission / Modalités), soit dans les renseignements fournis par le/la candidat(e) lors de l'inscription au concours, soit au cours des épreuves entraîne son exclusion.

### III. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

**Vu l'ordonnance n°2021-351 du 27 mars 2021 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, de nouvelles modalités des épreuves sont mises en œuvre en distanciel ou en présentiel, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.**

Le concours Séries TV se déroule en **trois parties** : 1<sup>ère</sup> partie (pré-admissibilité), 2<sup>ème</sup> partie (admissibilité), 3<sup>ème</sup> partie (admission).

Le calendrier général des épreuves est affiché sur le site (rubrique Admission / Calendrier des épreuves).

#### A. PREMIERE PARTIE : PRÉ-ADMISSIBILITÉ

La pré-admissibilité se fait sur instruction du dossier de candidature comportant les éléments suivants :

##### 1) Une présentation détaillée des expériences ainsi que des extraits de travaux d'écriture

Le/la candidat(e) doit décrire précisément la nature de ses travaux d'écriture et des activités en rapport avec la formation à la création de séries télévisuelles (maximum deux pages).

Il devra notamment détailler la liste de ses travaux en précisant leur nature (professionnelle ou personnelle), leur diffusion éventuelle, etc., ainsi que tous éléments permettant d'évaluer l'activité d'écriture du candidat.

**Le dossier comprendra obligatoirement en annexe des extraits de ses travaux d'écriture (maximum 10 pages), qui seront évalués par les membres du jury d'admission.**

## **2) Une lettre de motivation**

La lettre de motivation (maximum une page) doit expliquer les raisons pour lesquelles le/la candidat(e) souhaite suivre cette formation et ce qu'il attend de ce programme.

## **3) Un texte sur « votre vie en série »**

Le/la candidat(e) doit rédiger un texte personnel, pour se présenter, ne devant pas dépasser 3 pages (format A4) dactylographiée : « **racontez-nous votre vie en série. Vous n'êtes pas obligé(e) de nous raconter tous les épisodes** ».

La liste des candidats pré-admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur Internet (rubrique Admission / Résultats des concours) **le jeudi 11 février 2021 à 18h00**. Les candidats pré-admissibles reçoivent une convocation par mail pour l'épreuve de la deuxième partie.

## **B. DEUXIEME PARTIE : ADMISSIBILITÉ**

Coefficient : 3

Les candidats déclarés pré-admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

La deuxième partie comporte deux épreuves écrites.

### **1) Une épreuve d'analyse de pilote de série :**

Le/la candidat(e) doit rédiger un bref essai personnel (maximum 5 pages) sur un **pilote de série existante** qu'il/elle aime particulièrement. Il/elle doit analyser ce pilote et ses qualités en tant que « point d'entrée » d'une série, mais également en tant qu'épisode à part entière.

Cet écrit n'est pas une critique journalistique ou un commentaire universitaire, mais une analyse dramaturgique de la série choisie.

Cette épreuve doit être remise par le/la candidat(e) le jour de l'épreuve écrite sur table dans une enveloppe sans aucune mention du nom du candidat de façon à conserver l'anonymat de l'épreuve.

Coefficient 1

### **2) Une épreuve d'écriture de scénario :**

Le/la candidat(e) doit écrire le synopsis succinct d'un épisode d'une série (noté sur 10) et l'écriture de scènes dialoguées (noté sur 10).

Des sujets au choix seront proposés.

Le/la candidat(e) sera évalué(e) sur sa capacité à s'emparer du sujet, sur son originalité, sur son imagination, et sa capacité à mettre en œuvre les outils techniques et dramaturgiques propres à la fiction audiovisuelle.

Durée de l'épreuve : 7 heures

Coefficient 2

• **Date de l'épreuve : le mercredi 24 février 2021**, début de l'épreuve à 13h00 (se présenter à partir de 12h30).

• **Lieu de l'épreuve (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) :**

**La Fémis**, 6 rue Francoeur - 75018 PARIS. Métro : Lamarck-Caulaincourt, ligne 12 ; Château Rouge, ligne 4. Autobus : 80, 31).

Les candidats doivent se présenter munis **d'une pièce d'identité** avec leur photographie et **de la convocation** qu'ils ont reçue par mail.

**La liste des candidats admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur Internet (rubrique Admission / Résultats des concours) le lundi 22 mars 2021 à 18h00.**

Les notes obtenues à l'issue de la deuxième partie par les candidats déclarés admissibles sont conservées pour la troisième partie.

**Le planning de l'oral sera affiché sur [www.femis.fr](http://www.femis.fr) (rubrique Admission / Résultats des concours) le mardi 23 mars 2021 à 18h00. Ce planning sert de convocation pour les candidats.**

Pour les candidats ayant échoués, les notes de la deuxième partie du concours leur seront communiquées par courrier personnel.

### **C. TROISIEME PARTIE : ADMISSION**

Les candidats déclarés admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

La troisième partie (l'admission) comporte **une seule épreuve, orale et publique**. Elle consiste en un entretien portant :

- sur la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat,
- sur les épreuves précédentes et notamment sur les épreuves écrites de la deuxième partie, ainsi que sur la présentation détaillée des expériences d'écriture, la lettre de motivation et le texte sur « votre vie en série » exigés au moment de l'inscription définitive.

Durée de l'épreuve : 30 minutes au maximum

Coefficient 3

L'épreuve aura lieu **le jeudi 27 mai et le vendredi 28 mai 2021 à La Fémis**, à l'heure indiquée sur le planning. Les candidats devront être munis d'une pièce d'identité avec leur photographie.

Le nombre maximum de places ouvert au concours 2021 est fixé selon les termes du règlement du concours. A titre d'information, 6 places ont été pourvues au concours 2020.

La liste des admis sera affichée dans les locaux et sur le site Internet de La Fémis (rubrique Admission / Résultats des concours) **le vendredi 28 mai 2021 à 18h00.**

Ils recevront leur lettre d'admission précisant la date de la rentrée et rappelant les pièces et formalités administratives à remplir.

Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente). Tout candidat inscrit sur cette liste, et avisé en tant que tel, pourra éventuellement être appelé à suppléer à une défection survenant, entre la proclamation des résultats et le 10 septembre 2021.

LES DECISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL

Tous les documents constituant le dossier restent la propriété de La Fémis.

**Les candidats non reçus pourront récupérer par mail les évaluations de leurs épreuves.**

**Demande à formuler par mail entre le mois d'octobre et le mois de décembre qui suit le concours.**

**Les candidats reçus devront régler dès la rentrée :**

- Les droits annuels de scolarité : à titre indicatif, pour l'année 2020-2021, ils sont de 438 € (fixés par arrêté du ministre de la culture), leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2021.
- Les cotisations de sécurité sociale étudiante : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sur le site [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr). A titre indicatif, à la rentrée 2020, elles s'élèvent à 92 € (fixées par arrêté du Ministère de la culture). Leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2021.

Les boursiers (CROUS, FNAU) sont exonérés de leurs droits d'inscription à l'École et de leur cotisation à la Sécurité Sociale.

**AVERTISSEMENT**

L'enseignement à La Fémis est à plein temps et requiert l'assiduité des étudiants. Un travail en parallèle est donc possible mais seulement les week-ends ou soirées. Pour les étudiants en situation de difficulté, les bourses et aides sociales permettent de les accompagner pendant leurs études.

Pour information, les candidats qui sont salariés ou touchant les Assedic peuvent bénéficier d'une prolongation de leurs droits dans le cadre d'un « projet d'action personnalisée ». La Fémis est reconnue en tant qu'établissement de formation par Pôle Emploi. Pour plus de renseignements, contactez Pôle Emploi.

**BOURSES**

Des bourses de l'enseignement supérieur peuvent être attribuées sur critères sociaux. Ces bourses sont gérées et versées directement par le CROUS. La demande de bourse pour La Fémis doit donc se faire auprès du CROUS en début d'année (voir le site du CROUS pour plus d'informations). Pour la demande de bourse auprès du CROUS, choisir « Ecole : Art et Architecture », niveau : bac+5, Fémis paris 18.

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE DISPOSITION ANTERIEURE

**La Fémis**

Service concours Séries TV. tél. : 01 53 41 21 58 – Fax : 01 53 41 02 89

[concours-seriestv@femis.fr](mailto:concours-seriestv@femis.fr)